



Mon ex demenage et ne veut pas me donner sa nouvelle adresse

Par **dulman**, le **04/08/2015** à **20:18**

donc mon ex femme demenage et me dit qu elle fait suivre son courrier donc elle ;selon ses dires ;me donnera sa nouvelles adresses que dans six mois ,on est divorcer depuis dix ans et les enfants ne viennent plus chez moi .
a t elle le droit de faire ca .

Par **Visiteur**, le **05/08/2015** à **11:43**

ben oui... vous êtes divorcés !! vous n'êtes plus rien l'un pour l'autre ! donc elle n'a aucun compte à vous rendre !!

Par **Jibi7**, le **05/08/2015** à **14:06**

un peu vite dit Dame Grenouille...
on ne divorce pas de ses enfants..
s'ils changent d'adresse avec leur mère
s'ils sont mineurs ou dépendants financièrement
les comptes à rendre ne sont pas que financiers!!

"<http://legifrance.gouv.f/affichCode.do;?idSectionTA=LEGISCTA000006165319&cidTexte=LEGITEXT00>

il y a sur ce site un ou des articles sur ce qu'on appelle l'abandon de famille qui peut n'avoir rien a voir avec le divorce..